

Réunion du Comité Provincial Namurois **tenue à Tabora le 15 février 2016.** **SAISON 2015/2016 : P.V. N° 06 / 15-16.**

Séance ouverte à 20h00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN ;

MM. F. FREDERIC, F. GRANDJEAN, L. LIESENS, P NOËL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

La rédaction de PV est assurée par M. P. NOËL.

1. Approbation du P.V. :

Le PV n° 05 du 26/01/2016 est approuvé à l'unanimité des membres du C.P moyennant une petite correction au niveau de la présentation par rapport à la finale interclubs vétérans-aînées.

2. Elections :

- Une seule candidature reçue dans les délais pour le poste de Président : M. Bernard VAN KERM. Celui-ci est élu à l'unanimité des voix (9/9).
- Le poste de Vice-président devient vacant et seul M. Léon LIESENS postule. Lui aussi est élu à l'unanimité des voix (9/9).

3. Commission des Vétérans et Aînées :

a) Épreuves officielles :

- Interclubs vétérans :
 - La 2^{ème} phase V40 et V50 ont eu lieu (le C.P.N. a été avisé des forfaits) ;
 - La 4^{ème} phase V40 et V50 auront lieu le 28 février 2016 dans les locaux des Isnes et de Moustier ;
 - Finale interclubs V40 : au local de Vedrinamur le dimanche 13 mars 2016 ;
 - Finales interclubs V50, V60, V65, V70, V75 : au local de Suarlée (Temploux) le dimanche 20 mars 2016 ;
- Interclubs aînées :
 - Journée finale toutes catégories : au local de S.M.S. le dimanche 7 février 2016 ;
- Coupe vétérans :
 - Finale disputée à Leuze : victoire de Christophe CORUN/Frédéric HARDY (CTT Barrage) ;
- Coupe aînées :
 - Finale disputé à Mazy-Spy : victoire de Christine GOFFAUX/Dominique SOUMOY (CTT Philippeville) ;
- Critériums des doubles : réussite totale, horaire respecté pour la remise des prix ;

b) Épreuves amicales :

- Challenge des « Cinq » :
 - Épreuve de Rail Namur : 23 équipes inscrites ;
 - Mise en garde sur une participation non conforme (joueur non qualifié) ;
- Challenge du « Sud » :
 - Modification de la date pour la journée finale à Florennes ;
 - Modification signalée sur le site provincial ;

- Challenge « M. Sibille-Mottiaux » :
 - Belle participation habituelle ;
- c) Distinctions honorifiques de la C.P.N.V. :
 - Prix du fair-play « Sibille-Mottiaux » : Mme Marie-Ange WAUTHY (Ligny) ;
 - Prix du fair-play « O. Frisque » : M. Didier MUYART (R.P. Mazy-Spy) ;
 - Prix du dévouement sportif « C. Ribière » : M. Camille SMETS (R.P. Gembloux) ;
 - Prix de la fidélité sportive « le poireau » : MM. Daniel LORAND (R.P. Mazy-Spy) et Joseph GASPARD (Ermeton TT) ;
- d) Epreuves internationales et nationales :
 - Tournoi international de Trier : +/- 35 inscriptions à ce jour ;
 - Championnats du Monde à Alicante :
 - 4.418 inscriptions enregistrées à ce jour (69 pays) : record battu de +/- 700 unités ;
 - 23 namurois prévus (1 désistement a été communiqué), 87 belges ;
 - Pas d'équipement offert par la FRBTT vu le nombre d'engagés ;
 - Championnats de Belgique A.V. : participation namuroise estimée à +/- 65 participants ;
 - Interclubs nationaux A.V. : les instances de la FRBTT ont décidé d'attribuer ces épreuves au club de la Palette Suarlée ;
- e) Cellule Francophone des Vétérans :
 - Aucune réunion des Commissions provinciales depuis octobre 2014.

4. **AP Extraordinaire :**

- La cellule provinciale se réunira le 16 février 2016 pour tirer un premier bilan.
- M. Bernard VAN KERM prépare un rapport qui contiendra des statistiques et des éléments de réponses aux questions déjà posées par les clubs. Toutes questions peuvent lui être transmises.
- Chaque club sera appelé après la présentation et les questions-réponses et recevra une enveloppe avec le nombre de bulletin déterminé selon les ROI sportifs.

Petit rappel des règlements : Assemblées Provinciales

- Article 2. Tout affilié et cercle sportif de la province, en ordre de cotisation, peut assister à une A.P.
- Article 3. **§1 A seul droit de vote, le délégué représentant le cercle sportif auquel il est affilié et porteur d'une procuration signée par le président et le secrétaire du cercle sportif qu'il représente. Ce même délégué peut toutefois représenter un seul autre cercle sportif pour autant qu'il soit porteur de la procuration signée par le président et le secrétaire de ce cercle sportif.**
- Les A.P. délibèrent à la majorité des voix attribuées, suivant le calcul défini au §2, aux cercles sportifs présents ou représentés. L'absence d'un cercle sportif à l'A.P. sera sanctionnée d'une amende administrative fixée par le C.P.
- Un cercle sportif en dette vis-à-vis de la trésorerie provinciale ou francophone ne peut avoir droit de vote.**
- §2 Les cercles sportifs disposent des voix suivantes :
- Pour les **questions sportives** concernant les messieurs :
 - 1 voix par équipe messieurs engagée et n'ayant pas déclaré forfait général
 - Pour les **questions sportives** concernant les dames :
 - 1 voix par équipe dames engagée et n'ayant pas déclaré forfait général
- Article 8. **Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages valablement émis. Si le scrutin ne dégage pas de majorité, la proposition est rejetée. Tant en A.P. ordinaire qu'en A.P. extraordinaire, il ne peut être voté que sur les points figurant à l'ordre du jour.**

5. **FRBTT – Conseil National :**

a) RS

- Ajout catégorie âge +85 : accord sur la proposition.
- Noyau équipe à la place de la liste des forces en national : la proposition doit encore être affinée via un groupe de discussion.
- Calendrier : cette proposition n'en ait pas une et ne pourra donc être votée. C'est une piste de réflexion.
- Critérium de régularité : il s'agit d'une actualisation du règlement sur lequel le C.P. marque son accord.

b) ROI

- Présidence : il s'agit d'une proposition précédente adaptée suivant les remarques formulées. Le C.P. marque son accord.

6. **Divers**

a) Labellisation :

- Le programme labellisation a été déployé sur le site de l'AFTT. L'accès se fait via l'accès personnel de l'affilié.
- En fonction des droits d'accès (Responsable AFTT, responsable provincial, secrétaire club), les affiliés responsables accèdent aux données pour la partie qui les concerne. Seuls les responsables provinciaux et AFTT peuvent modifier les données.
- Les participations au CPJDS seront bien comptabilisées cette année dans les résultats promotionnels.

b) CPJDS :

- Journée finale à Tabora le 21/02/2016.
- T-Shirt commandés pour chaque participant à aller chercher chez DANDOY.
- La salle sera préparée avec les podiums sortis et les balles disponibles dans le local de réserve.
- M. Frédéric GRANDJEAN s'occupera de la caisse.

c) IJN :

- Réservations effectuées auprès de l'Auberge de Jeunesse (100 lits) et auprès de l'IBIS (les 8 chambres triples et 4 chambres doubles).

d) Championnats de Belgique jeunes :

- Bilan très positif :
 - PRM : 3 médailles d'Or, 1 argent et 5 bronzes ;
 - MIN : 5 médailles d'Or, 1 argent et 2 bronzes ;
 - CAD : 1 médaille d'argent et 5 bronzes ;
 - JUN : 4 médailles d'Or, 1 argent et 4 bronzes ;
 - -21 : 1 médaille d'argent et 1 bronze.
- 12 titres sur 25 possibles et 34 médailles sur 100.

e) Internationaux Jeunes d'Alsace :

- Délégation : 16 jeunes, 4 entraîneurs et 2 responsables.

f) Portes Ouvertes :

- 63 inscriptions confirmées via les P.O.
- Mme Isabelle PIETQUIN se charge de commander les chèques à remettre aux clubs.

g) Trésorerie :

- Le trésorier s'étonne que Benjamin CORBET ne soit plus suspendu alors qu'il est toujours en dette vis-à-vis de la province. La province ignore la raison du retrait de la suspension sur le programme. La suspension est remise à nouveau avec le motif.

- Amendes championnats provinciaux : deux joueurs n'ont toujours pas payé leur amende et seront suspendus de toute compétition individuelle jusqu'à règlement. Il s'agit de Maël MEDDOUR (N023) et Arno TASIAUX (N160).
- Au niveau des clubs :
 - Walcourt a réglé toutes ses dettes et a payé sa facture de fin de saison.
 - Plusieurs clubs n'ont toujours pas payé leur facture des championnats provinciaux et leurs amendes du championnat d'automne. La somme totale est supérieure à 4.000 €.

h) Masters :

- Une réunion sera organisée le 04/05/2016. Le local reste à désigner.
- Pour éviter les problèmes d'inscription de joueur non affilié, il est envisagé d'obliger à encoder sur le programme d'inscription des compétitions individuelles de l'AFTT.

7. Date prochaine de réunion du C.P.

- La prochaine réunion sera fixée en fonction des disponibilités des membres.

Séance levée à 22h30.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président,

F. FREDERIC

B. VAN KERM